



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2013

2013-38 AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION ADAPTATION LOCALE DU PROTOCOLE D'ACCORD FNCCR – ERDF

L'an deux mille treize, le jeudi 12 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 5 décembre 2013, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,

Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Délibération affichée : le 13 décembre 2013

Transmis au contrôle de légalité :

2013-38 AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION ADAPTATION LOCALE DU PROTOCOLE D'ACCORD FNCCR – ERDF

Le Président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), à laquelle adhère le SYDELA et la Présidente du directoire d'ERDF ont signé, le 18 septembre 2013, un protocole national relatif à diverses améliorations pouvant être apportées dans la relation concédants - concessionnaire.

Ce protocole prévoit, pour la période allant de 2014 à 2017 :

- La mise en place de programmes pluriannuels coordonnés d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité,
- Une modification partielle du calcul de la redevance R2 due par ERDF afin de réduire l'importance des variations à la hausse ou à la baisse de cette redevance d'une année sur l'autre,
- Une amélioration du nombre et de la précision des données comptables, patrimoniales et cartographiques transmises par ERDF aux autorités concédantes.

Pour être applicable au niveau local, ce protocole doit faire l'objet d'un avenant au contrat de concession. Ce contrat étant quadripartite depuis 2008 (SYDELA, Nantes Métropole, La Baule, et le concessionnaire ERDF), l'avenant devra être signé par les 4 parties.

Le comité décide :

- D'approuver l'avenant au contrat de concession,
- D'autoriser M. le Président à le signer.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET

